

par la manière dont il l'ont effectuée, témoigne d'un manque de respect et d'un e-prit d'insoumission à l'égard de l'autorité.

Il suffit de lire les divers mémoires, que j'ai été forcé de faire sur ce sujet, pour se convaincre que, d'un côté, c'est le besoin de faire de l'agitation, de causer du trouble et des misères, qui a été l'âme de ce mouvement, dont les procédés ont, en conséquence, été remplis d'injustices, de fraudes et de supercheries ; que d'un autre côté, les raisons alléguées pour la division du diocèse sont toutes vaines ou fausses. Le territoire habitable est d'une incontestable exigüité ; le nombre des paroisses est restreint, surtout en comparaison de celui des diocèses voisins ; les communications sont très-faciles ; les ressources du diocèse sont très-modiques ; il reste encore une dette considérable à payer, après d'énormes sacrifices faits pour échapper à la banqueroute ; les populations du Sud seraient écrasées sous des charges inutiles, et cela, après des promesses formelles que je leur ai faites, au nom de mon vénérable prédécesseur et en mon nom, qu'elles jouiraient en paix de leurs sacrifices passés ; le séminaire diocésain verrait son existence compromise ; le clergé du diocèse est l'un des plus unis de la province, et il est presque à l'unanimité opposé au démembrement ; enfin la division serait la ruine probable du diocèse.

2o Mgr. l'Archevêque a-t-il *encouragé* ces prêtres dans leur démarche irrégulière et dans leur insubordination ?

1o Pour prouver que Sa Grandeur a réellement donné cet encouragement, il me suffit de citer ses propres paroles : " La demande faite en 1875 pour obtenir la division du diocèse, contre la volonté de l'Evêque, dit-elle, me parut une affaire si grave et si en dehors des règles ordinaires que je ne me crus pas autorisé à la soumettre aux Evêques de la Province *sans y être en quelque sorte forcé par le Saint-Siège.*" Ce qui revient à dire que Sa Grandeur a pris le moyen, en dirigeant les pétitionnaires vers le Saint-Siège, d'être *forcée* avec les autres Evêques de s'occuper de cette question. Aussi, m'a-t-elle déclaré verbalement, quelque temps après, que c'était Elle, en effet, qui avait conseillé aux pétitionnaires de s'adresser au Saint-Siège plutôt qu'aux Evêques. Et le motif de cette mesure est donné par M. l'abbé N. Ricard, dans une lettre qu'il m'écrivait, en date du 7 nov. 1876. " M. Marquis, écrivait M. N. Ricard, me dit, comme à d'autres prêtres, qu'il allait soumettre son mémoire à V. G. et à tous les évêques de la Province. Il prépara ce mémoire dans un cercle très-restreint d'amis, et au lieu de le soumettre à V. G., comme l'exigeaient la loyauté et les convenances, il l'envoya directement à Rome, suivant, disait-il, les *conseils qui lui avaient été donnés à Québec, où l'on considérait cela comme le meilleur moyen de réussir ; car, ajoutait-il, si l'on soumettait ce mémoire à V. G. et aux autres Evêques de la Province, le projet pourroit échouer.* (Lettre du 7 nov. 1876).

C'est donc un fait bien établi que c'est Mgr l'Archevêque qui a *conseillé*